

Lafarge : le député Lecoq accuse !

Social. Le député PCF du Havre Jean-Paul Lecoq affirme que la direction du groupe Lafarge a financé des licenciements à Saint-Vigor avec l'argent du Cice.

De retour à l'Assemblée nationale, **Jean-Paul Lecoq** remet la pression sur Holcim Lafarge. Le puissant groupe franco-suisse a transformé en 2016 sa cimenterie de Saint-Vigor-d'Ymonville, sur la zone industrielle du Havre en station de broyage de clinker importé. Avec d'autres élus de l'agglomération, il avait bataillé contre cette décision et contre la centaine de suppressions de postes qui en découlaient. Le député communiste revient à la charge en produisant un document interne au groupe. « *Contrairement aux objectifs assignés par la loi au Cice (N.D.L.R. : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour contribuer à la création ou à la consolidation d'emplois, le groupe Lafarge a bel et bien utilisé cet argent public pour contribuer à la réduction de sa masse salariale comme tend à le prouver ce document interne* », accuse Jean-Paul Lecoq, qui a publié cette pièce sur son site internet.

« Injustice sociale et renoncement politique »

L'élu communiste havrais rappelle que Lafarge a réalisé 460 millions d'€ de bénéfices au 2e trimestre 2016 et que le titre en bourse

du leader mondial dans le ciment a progressé de 5,9 %. « *L'affectation de 11 64 millions d'€ de Cice à ce groupe en 2016 - et 1 300 millions en 2015 - aurait également mérité une intervention forte du gouvernement de l'époque pour dissuader les dirigeants du groupe d'appliquer leur programme de compression de ses unités de production et de ses emplois en France. Lorsque l'injustice sociale rencontre à ce point le renoncement politique, tout semble permis* », tacle Jean-Paul Lecoq qui interpelle l'État.

« *J'en appelle de nouveau au gouvernement et à son Premier ministre, Édouard Philippe qui - ès qualités d'ancien maire et président de l'agglomération du Havre - connaît bien le dossier, pour que la puissance publique puisse intervenir afin d'obtenir la reprise de l'exploitation de la cimenterie de Saint-Vigor et la reprise des salariés dont les licenciements sont actuellement effectifs ou étudiés* », ajoute le député havrais qui attend du gouvernement « *une possible et souhaitable nationalisation ou régionalisation de cette cimenterie pour des motifs liés aux intérêts économiques et stratégiques de la nation* ».

De son côté, la direction générale d'Holcim Lafarge a démenti hier les accusations du député. « *En 2016, la déduction d'impôt accordée à*



La cimenterie Lafarge de Saint-Vigor d'Ymonville où une centaine de postes ont été supprimés

Lafarge France au titre du Cice a mécaniquement induit une réduction de sa masse salariale, c'est-à-dire des coûts liés à ses effectifs (salaires + charges sociales). Il ne s'agissait donc en aucun cas d'une réduction d'effectifs de 6 % ». Elle s'inscrit par ailleurs en faux sur le nombre de licenciements. « *110 personnes sur 140 sont concernées par des suppressions de postes. Il a été proposé trois solutions de reclassement à chacun et, au bout du compte, il n'y a eu que onze licenciements et non pas une centaine* » ajoute-t-on à la tête du groupe Lafarge. Quant à Jean-Paul Lecoq, il martèle les licen-

ciements sur le site de la banlieue du Havre « *n'étaient pas liées à des difficultés économiques, contrairement à ce que le ministre de l'Économie Emmanuel Macron et les services de l'État affirmaient à l'époque* ». Et le député havrais attend avec impatience de pouvoir évoquer le dossier à Matignon, avec son ex-collègue Édouard Philippe. « *Au moins, je sais qu'il connaît le dossier* », lance Jean-Paul Lecoq.